



LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES
CONFÉDÉRATION
NATIONALE

Communiqué de presse

12 décembre 2019

Contact presse

Claire Avalle
01 48 78 81 08
07 66 42 72 33
c.avalle@afc-
france.org

Réforme des retraites : Familles de 3 enfants, le compte n'y est pas !

En précisant le projet gouvernemental de réforme des retraites, hier, au Conseil Economique, Social et Environnemental, le Premier Ministre a donné plusieurs signaux forts :

- Une meilleure considération pour les corps intermédiaires, négligés depuis le début du quinquennat ;
- La volonté de conserver un système de retraites par répartition, fondé sur la solidarité entre les générations ;
- Une attention marquée au rôle spécifique des mères et des familles dans l'équilibre de notre système de retraites.

Ainsi les **Associations Familiales Catholiques** se réjouissent que le gouvernement veuille " donner confiance aux familles en aidant les femmes qui choisissent d'arrêter de travailler pour élever leurs enfants " et reconnaisse " que notre pays et notre système de retraites ont besoin des familles nombreuses ".

Au-delà des déclarations d'intention, les AFC constatent que les mesures annoncées apportent une amélioration par rapport au projet de M. Delevoye mais restreignent toujours les droits des familles de 3 enfants par rapport à la situation actuelle :

1) La Majoration de Durée d'Assurance (8 trimestres d'assurance par enfant élevé). Dans 65 % des cas, la MDA améliore le montant de la pension de la femme et, dans 20% des cas, elle permet aux femmes d'avancer leur départ en retraite. Les 10% de majoration (pour les père et mère ayant élevé 3 enfants ou plus) sont remplacés par 5% de majoration pour le père ou la mère par enfant élevé et 2% supplémentaire pour 3 enfants ou plus.

Les avantages sont les suivants pour un couple :

	Actuellement	Projet du Premier Ministre
1 enfant	MDA	+ 5%
2 enfants	MDA	+ 5% +5%
3 enfants	MDA + 10% + 10%	+ 5% +5% +5% +2%

S'il est difficile voire impossible de comparer la situation pour les familles de 1 ou 2 enfants, les familles de 3 enfants sont, elles, les perdantes de la réforme. Or, les familles de 3 enfants et plus ont déjà un niveau de vie inférieur de 26% aux familles de 1 ou 2 enfants. Rappelons aussi, que, seules les familles de plus de 2 enfants permettent le renouvellement des générations.



LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES
**CONFÉDÉRATION
NATIONALE**

2) Par ailleurs, le Premier ministre s'est engagé au " maintien du bénéfice de l'Assurance Vieillesse des Parents au Foyer (AVPF) pour les femmes qui arrêtent de travailler pour élever leurs enfants jusqu'à l'âge de six ans à partir du 3e enfant ". Actuellement, l'AVPF bénéficie particulièrement aux familles les plus modestes, jusqu'aux 20 ans de l'enfant. Cet âge doit être maintenu.

Au-delà de ces aspects techniques, les **Associations Familiales Catholiques** rappellent qu'une Française sur deux souhaiterait un enfant de plus (Baromètre Eurostat), alors que notre pays est depuis de nombreuses années en dessous du seuil de renouvellement des générations. Les AFC demandent qu'un soutien actif à la démographie soit mis en œuvre. Une démographie dynamique serait seule capable de sécuriser notre système de retraite par répartition. En effet, les enfants d'aujourd'hui sont les contributeurs des pensions de retraite de demain. C'est la raison pour laquelle il est juste que les familles qui choisissent de mettre au monde des enfants et ont, pour cette raison, des difficultés à abonder la retraite des mères, bénéficient de la reconnaissance de la nation par les " droits familiaux ".

Une politique familiale pérenne, lisible et ambitieuse devrait être adossée à cette réforme des retraites pour permettre, en particulier, à chaque foyer de mettre au monde le nombre d'enfant souhaité. La question des retraites s'en trouverait durablement simplifiée et sécurisée.

Les Associations Familiales Catholiques sont, depuis 1905, un cadre d'engagement et d'entraide offert à tous ceux qui veulent agir dans la société au service de la famille, à la lumière de l'enseignement de l'Eglise catholique. Les AFC représentent 30 000 familles adhérentes, réparties dans près de 300 AFC locales et ont pour but de valoriser la famille, proposer des services aux familles et être force de proposition permanente auprès des acteurs économiques, sociaux et politiques, pour que le choix de la famille et l'accueil de l'enfant soient facilités.